

Reconduction de l'autorisation de TF1 en cours

Le CSA, qui doit se prononcer sur le renouvellement de l'autorisation d'émettre de TF1 avant le 15 avril, a estimé que les conditions d'une reconduction sans appel à de nouvelles candidatures étaient réunies par la chaîne. Le Conseil indique qu'il s'attachera particulièrement, dans la renégociation de la convention, à renforcer les garanties de l'indépendance de la rédaction. Les mesures visant à la protection de l'enfance et de l'adolescence et ses moyens de contrôle en matière économique et financière feront également l'objet d'une attention particulière de la part du Conseil. Les responsables de la chaîne seront auditionnés par l'autorité de régulation le 3 mai prochain.